

COMITE DE SUIVI **PLAN PREFECTURES NOUVELLE GENERATION**

Réunion du 22 février 2017

M. Denis ROBIN, Secrétaire Général, a présidé ce comité de suivi qui avait pour objectif de faire un nouveau point d'étape sur la mise en place des différents CERT.

Cinq points à l'ordre du jour :

- 1- Retour d'expérience sur les CERT pilotes « CNI/PASSEPORTS » des Yvelines et de la Bretagne,**
- 2- Déploiement des CERT « CNI/PASSEPORTS » dont l'Outre-Mer »,**
- 3- Point d'étape sur le développement des télé-procédures « PC » et « SIV »,**
- 4- Accompagnement des usagers,**
- 5- Calendrier des CAP et des formations « métiers ».**

En propos introductifs, M. ROBIN revient sur la polémique autour du fichier TES et précise que le choix de TES était légitime car il s'agit du dispositif qui a été mis en place pour les passeports en 2008. Ceux qui critiquent ont oublié cet élément essentiel. Concernant la suspicion d'atteinte aux libertés individuelles, M. ROBIN signale que TES est, au contraire, un rempart pour protéger les citoyens contre l'usurpation d'identité. Afin de mettre un terme à débat et conformément à l'engagement pris par M. CAZENEUVE, un projet de décret est en cours visant à permettre aux usagers qui le souhaitent de refuser le versement de leurs empreintes dans une base centralisée. La fiabilité et la sécurité de TES ont été validées dans le rapport publié par l'ANSSI et la base de données a été modifiée conformément aux recommandations de ce rapport.

Concernant les relations avec les maires, le Secrétaire général indique qu'elles sont d'une manière générale satisfaisantes ; des critiques émanent de la part des mairies qui n'ont pas adapté leurs conditions de travail au nouveau dispositif. Un comité de suivi avec l'AMF (association des maires de France) a été constitué afin d'accompagner les maires dans cette réforme.

Sur le point dénoncé par les maires, à savoir la trop grande rapidité de mise en place de cette réforme, M. ROBIN précise que le calendrier restera inchangé car il serait impossible de gérer en même temps la mise en place de tous les CERT au cours du deuxième semestre sans compter le volet humain du dispositif (avec les affectations qui ont déjà été prononcées).

1- Retour d'expérience sur les CERT pilotes « CNI/PASSEPORTS » des Yvelines et de la Bretagne :

Les sites pilotes de Versailles et Quimper expérimentant les CERT CNI/PASSEPORTS ont bien démarré et les retours d'expérience sont satisfaisants. La généralisation en Ile-de-France se poursuit donc avec Paris, le Val d'Oise, les Hauts de Seine les 21-22 et 23 février puis l'Essonne, la Seine et Marne, la Seine Saint Denis et le Val de Marne le 28 février.

Cette réforme permet aux citoyens de faire une demande de CNI ou PASSEPORTS en dehors de leur lieu de résidence.

Le bilan de l'expérimentation vu des usagers :

- une part de demandeurs non résidents pour les CNI plus faibles que pour les PASSEPORTS.(en Bretagne les « non résidents CNI » représentent 42% et les « non résidents PASSEPORTS » représentent 50%),
- les pré-demandes en ligne sont en augmentation et elles sont utilisées dans les mêmes proportions pour les CNI et les PASSEPORTS,
- un nombre significatif de demandes conjointes PASSEPORTS et CNI : pour les deux sites pilotes, on constate une augmentation des doubles demandes.

Vu des mairies :

- les temps d'enregistrement sont variables : en Bretagne pour les CNI ce temps est de 18 minutes et de 17 pour un passeport, contre 11 mn pour une CNI dans les Yvelines et 10 pour un passeport.
- des risques de surcharge apparaissent pour certaines communes.

Vu des CERT :

- une amélioration de la qualité des demandes envoyées est constatée.
- le besoin de recueils complémentaires se réduit au second mois d'expérimentation en Bretagne.

Le directeur de l'ANTS précise que les pré-demandes en ligne sont jugées compliquées par certains usagers et que le dispositif est en voie de simplification. A ce jour, les délais de mise à disposition du titre à l'utilisateur sont de 13 jours en Bretagne et de 6 dans les Yvelines.

2- Déploiement des CERT « CNI/PASSEPORTS » dont l'outre-mer :

Le déploiement de TES est généralisé (arrêté du 9 février 2017, paru au JO du 17 février, qui autorise la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et CNI et prévoit en annexe les dates d'ouverture des CERT).

21 CERT métropolitains accompagnés par l'administration centrale avec la publication du guide de procédure en novembre 2016. Les CERT sont globalement constitués : les travaux immobiliers et les installations informatiques sont achevés.

Les CERT sont également constitués en terme d'effectifs avec toutefois dans un premier temps une part minoritaire de vacataires dans l'attente de la fermeture des guichets circulation. Des formations pour tous les personnels : formation de l'encadrement (en janvier), formation relative à la cohésion d'équipe (entre le 2 février et le 29 mars), formation métier (entre le 13 mars et le 13 avril). L'administration précise qu'un soutien technique par l'ANTS (hot line) sera mis en place au moment du démarrage.

Aspects juridiques :

L'application TES a été homologuée par le ministère le 8 février.

L'arrêté fixant le calendrier de bascule par département a été publié au JO.

Des arrêtés fixant la liste des communes de dépôt des demandes et des conventions de délégation de gestion entre les préfets sont en cours de publication.

Communication :

Des réunions d'information avec les maires et les élus sur les enjeux de la réforme ont été mises en place.

Une communication nationale est prévue entre le 6 et le 24 mars.

Un kit de communication locale a été adressé dans chaque préfecture.

Les moyens de communication utilisés : CIVIQUE, la presse locale et nationale, le WEB. Il est également prévu l'achat d'espace presse, télévision radio.

VISUEL DE L'ANNONCE DANS LA PRESSE



Relation avec les mairies :

Un comité de suivi avec l'AMF, qui s'est réuni 2 fois, formalise les relations avec les mairies. Le dispositif de demande de recueil (DR) est renforcé dans les mairies : aux 3 715 demandes antérieures s'ajoutent les 228 demandes de recueil souhaitées par le rapport de l'IGA et 39 demandes par les préfets. Chaque département sera équipé d'un DR mobile et des « patrouilleurs » mandatés par l'ANTS assisteront les mairies qui auraient des difficultés les premiers jours.

En outre mer, c'est le même dispositif qui est mis en place avec le calendrier de déploiement suivant :

- le 13 mars pour la Guyane,
- le 20 mars pour la Nouvelle Calédonie et la Martinique,
- le 27 mars pour la Réunion, Polynésie Française, Saint Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.

Les points de vigilance :

- assurer les missions foraines en Guyane, en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie grâce aux DR mobiles,
- garantir un maintien en conditions opérationnelles des DR fixes comme mobiles,
- assurer la qualité des échanges numériques entre les outre-mer et l'hexagone.

3- Point d'étape sur le développement des télé-procédures « PC » et « SIV » :

Les perspectives :

Pour les permis de conduire :

Dès réception de l'avis de la CNIL (attendu pour la fin février), le déploiement de l'ensemble des téléprocédures pourra être réalisé courant mars.

Les usagers pourront réaliser leurs démarches en ligne pour :

- une inscription au permis pour passer les examens,
- demander un titre après réussite d'un examen,
- demander une réédition pour extension de catégories après réussite à l'examen,
- demander un titre par conversion de brevet militaire,
- saisie de l'identité d'un déclarant pour un conducteur mineur.

Ces démarches seront aussi accessibles aux écoles de conduite pour le compte de leurs clients.

La mise en place du site pilote de Cergy le 18 avril prochain permettra de tester la situation de fermetures des guichets des sites préfectures et sous-préfectures et de recours exclusif aux procédures dématérialisées. Seront donc évaluées les difficultés rencontrées par les usagers, le fonctionnement des points numériques, la mobilisation des écoles de conduite.

Le calendrier de déploiement :

- Mi mars : déploiement des téléprocédures,
- Mi avril : test du site pilote de Cergy,
- Juin : test du site pilote de Mulhouse,
- Septembre : mise en place du CERT de Nantes et Paris,
- Novembre : déploiement de tous les CERT.

- Pour les « cartes grises » :

Elles représentent 29 millions d'opérations et 12 millions de certificats d'immatriculation.

Avec PPNG 9 millions d'opérations ne seront plus assurées par les préfetures mais par :

- cinq téléprocédures nouvelles et gratuites,
- les professionnels de l'automobile (les habilitations sont en progression : + 1 182 depuis novembre 2016 soit au total 29 778).

La téléprocédure « demande de duplicata » sera mise à disposition du public au plus tard le 5 avril 2017. Le 4 juillet 2017 seront mises en place les téléprocédures « changement d'adresse », « déclaration de cession » et « immatriculation d'un véhicule d'occasion ».

La téléprocédure universelle permettra à l'utilisateur de solliciter directement un CERT pour toute autre opération que celles couvertes par un professionnel. Sa mise en service est programmée pour le 1^{er} octobre 2017.

Pour rappel, neuf CERT seront dédiés aux certificats d'immatriculation (6 en métropole et 3 en outre mer). Une compétence « territorialisée » des CERT a été retenue pour mieux lutter contre la fraude.

4- Accompagnement et écoute des usagers :

La proximité et l'accompagnement des usagers est primordial grâce aux points numériques qui seront déployés ; le maillage se fera au niveau de l'État, en préfecture et sous-préfecture et, au niveau territorial, dans les mairies et MSAP.

Ainsi, d'ici fin juillet 2017, 230 points numériques seront installés dans les préfetures et sous-préfetures (1 par préfecture et 1 par sous préfecture qui délivrait des titres). Un médiateur numérique, qui pourra être un jeune du service civique, accompagnera les usagers dans leurs démarches.

5- Calendrier des CAP et des formations « métiers » :

Les dates des CAP de mutation du 1^{er} semestre sont pour la filière administrative :

- Pour les catégories A : le 11 mai 2017
- Pour les catégories B : le 18 mai 2017
- Pour les catégories C : le 1^{er} juin 2017

La date de prise de poste : le 1^{er} septembre 2017 (adaptable en fonction de l'ouverture des CERT)

Pour mener à bien la mise en place des CERT, des formations pour mobiliser l'encadrement sont organisées ainsi que des formations « métier » pour tous les personnels, sur site.

Des parcours de formation ont été élaborés également dans toutes les thématiques des missions à renforcer avec PPNG,

Dans le cadre du repyramidage, les formations initiales des nouveaux attachés et nouveaux secrétaires administratifs vont se dérouler en ligne et en présentiel jusqu'à l'automne 2017.

Concours et examens professionnels :

- **Concours direct d'attaché :** 42 postes en interne et 40 en externe
- **Examen professionnel de B en A :** 40 postes

Comme l'an dernier, la date du concours et de l'exa pro est la même pour faire en sorte que tous les postes soient pourvus.

- **Examen professionnel de C en B :** 80 postes.

Le nombre de promotions au choix 2017 augmente sensiblement :

- En catégorie A : 86 postes
- En catégorie B : 135 postes.

Prochain Comité de suivi en avril pour faire le bilan de la généralisation de TES.
